

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – DENIEL Baptiste - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Dominique DERVOUOT à Yannick SELLIN
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 20 mars 2018

Marcelle JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**ADHESION AUX SERVICES
COMMUNS DES
AFFAIRES
FINANCIERES
ET DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	29

Monsieur Le Maire indique que suite au départ pour mobilité externe de la responsable des finances et marchés publics de la ville de Trégunc en octobre 2017, il est apparu opportun d'adhérer aux services communs des affaires financières et de la commande publique portés par CCA plutôt que de procéder à un recrutement extérieur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Le service des finances et des marchés publics de la commune est actuellement composé de 2 postes correspondant à 1,8 équivalent temps plein (ETP) répartis comme suit :

	Responsable du service (catégorie B) à temps partiel 28h	Comptable (catégorie C) à temps complet 35h	Total
Finances	85% (24h/sem) soit 0,7 ETP	85% (29,75/sem) soit 0,85 ETP	1,55 ETP
Commande publique	15% (4h/sem) soit 0,1 ETP	5% (1,75h/sem) soit 0,05 ETP	0,15 ETP
Assurances	0%	10% (3,5h/sem) soit 0,1 ETP	0,1 ETP
		Total	1,8 ETP

Service commun des affaires financières

Il est proposé d'affecter 1,5 ETP au service commun des affaires financières sans transfert de personnel étant donné que le poste de responsable des finances est vacant depuis le 1er octobre 2017 et que le poste de comptable n'est pas affecté à temps complet aux affaires financières. Dans ce cas, la réglementation prévoit que l'agent est maintenu dans sa collectivité d'origine et mis à disposition du service commun.

Une permanence sera assurée à raison de 2 jours par semaine au minimum (le mardi et le jeudi).

La commune de TREGUNC versera à CCA les sommes correspondant au salaire moyen des agents du service commun à raison de 0,6 ETP soit 21h /semaine, l'autre poste continuera à être financé en totalité par la commune.

Service commun de la commande publique

Il est proposé d'affecter 0,2 ETP au service commun de la commande publique sans transfert de personnel étant donné que le poste de responsable des finances est vacant depuis le 1er octobre 2017 et que le poste de comptable n'est pas affecté à temps complet sur la commande publique. Dans ce cas, la réglementation prévoit que l'agent est maintenu dans sa collectivité d'origine et mis à disposition du service commun.

De plus, l'exécution financière des marchés est assurée par les responsables des services et la comptable à hauteur de 0,05 ETP de son temps de travail. Dans la nouvelle organisation, cette mission est intégrée aux affaires financières.

Aucune permanence ne sera assurée au sein de la commune mais des réunions seront organisées avec les élus et les services selon les besoins.

La commune de TREGUNC versera à CCA la somme correspondant au salaire moyen des agents du service commun (hors magasin) à raison de 0,2 ETP soit 7h /semaine.

Au regard du calendrier des différentes instances à saisir (comité technique, conseil municipal et conseil communautaire), l'adhésion de la commune aux services communs des affaires financières et de la commande publique pourrait être effective à compter du 6 avril 2018.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 12 mars 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Ayant entendu le rapporteur ;

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 5 avril 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC



(Handwritten signature of Olivier Bellec)